

Dotation Globale de Fonctionnement : stabilité et solidarité

Sophie Elizéon, préfète du Territoire de Belfort, a réuni, lundi 8 avril, les parlementaires du Territoire de Belfort et le président de l'association départementale des maires de France pour leur présenter la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée, cette année, aux collectivités territoriales.

Le **Gouvernement s'y est engagé** : le montant de la **DGF** attribuée aux communes, intercommunalités et départements est **stable**. Ainsi en 2019, comme en 2017 et en 2018, le montant total de la DGF est de 27 milliards d'euros, dont 11,9 milliards d'euros attribués aux communes.

Stabilité ne signifie pas uniformité et, en 2019 comme chaque année, les attributions par collectivité varient pour s'adapter au profil de richesse et aux charges propres à chacune : la DGF est une **dotation vivante**.

Cette année, le choix a été fait d'orienter une part plus importante de la DGF vers les collectivités qui en ont le plus besoin : c'est la **péréquation**, condition d'une répartition équitable.

Les **dotations de péréquation** (rurale et urbaine) ont ainsi progressé de 180 millions d'euros. Les montants consacrés à la solidarité envers les collectivités les plus fragiles représentent désormais **39% de la DGF des communes** contre 16% il y a dix ans.

Dans le Territoire de Belfort

La dotation globale de fonctionnement versée aux communes en 2019 est stable par rapport à 2018 et se porte à 25 434 629 euros.

74 communes du département voient leur **dotation baisser**. Cette diminution s'explique, pour certaines d'entre elles, par la **baisse de leur population**. Pour d'autres, leur potentiel financier par habitant supérieur à la moyenne nationale, les conduit à prendre une **part importante dans les outils de solidarité** que sont les dotations de péréquation (DSU, DSR, DNP).

- La dotation de solidarité urbaine de Belfort augmente de 3,7%.
- La dotation de solidarité rurale augmente de 3% dans le département et concerne 58 communes.
- 27 communes enregistrent une hausse de la part de la DGF dans leurs recettes réelles de fonctionnement (RFF).

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :
La dotation forfaitaire des communes
La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
La dotation de solidarité rurale (DSR)
La dotation nationale de péréquation (DNP)

Montant de la
DGF/hab dans le 90 :

171, 37 euros.
7 euros de plus
que la moyenne nationale

Les attributions individuelles de DGF sont mises en ligne par la direction générale des collectivités locales et consultables sur le site www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr et sur <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dotations-collectivites/>

Emmanuelle Morandeira, Préfecture
emmanuelle.morandeira@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.67

Célia Tromson, Préfecture
celia.tromson@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.14

Nadine Boucard, Préfecture
nadine.boucard@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.76

Anuar Salah Salah, Préfecture
anuar.salah-salah@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.75

